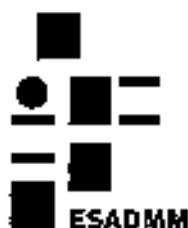


Délibération n° DELIB_13_FL_19_12_06_RÉPART_CVEC_2019



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE - MÉDITERRANÉE
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA CVEC 2019

Conseil d'Administration

Séance du 6 décembre 2019

Délibération n° DELIB_13_FL_19_12_06_RÉPART_CVEC_2019

L'an deux mille dix-neuf, le six décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du Conseil au siège de l'Établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date 22 novembre 2019.

VU

- Les statuts de l'établissement ;
- le règlement intérieur de l'établissement ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le code de l'éducation, notamment l'article L.841-5 ;
- le circulaire n°2019 du 21 mars 2019 relative à la contribution à la vie étudiante et de campus ;

La présidente

EXPOSÉ

Lancé en octobre 2017, le Plan étudiants traduit l'ambition gouvernementale de mettre en place une politique globale en faveur des étudiants dans l'objectif de favoriser leur réussite par un meilleur accompagnement et une amélioration de leurs conditions de vie. À ce titre, et conformément aux engagements du Plan étudiants, le Gouvernement a pris des mesures fortes pour améliorer le pouvoir d'achat des étudiants dès la rentrée 2018 notamment par la création de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC).

Chaque étudiant non boursier en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'acquitter de la CVEC lors de son inscription, via un site prévu à cet effet. Pour l'année 2018/2019 elle était fixée à 90€.

Délibération n°DELIB_13_FI_19_12_06_RÉPART_CVEC_2019

Les établissements d'enseignement supérieur Culture reçoivent par le CROUS de rattachement un reversement de 20 € par étudiant inscrit en formation initiale.

Le produit de la CVEC doit permettre de financer des actions dont le but est de favoriser conformément au I de l'article L. 841-5 du Code de l'éducation, l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, ainsi que la prévention et l'éducation à la santé. Ainsi, les actions financées par la CVEC doivent se rattacher à l'un ou l'autre de ces domaines. L'annexe de la circulaire du 2 mars 2019 mentionne, dans le cadre des priorités de la politique de la vie étudiante, des exemples d'actions pouvant être financées par le produit de la CVEC. La CVEC a vocation à financer les actions menées par les services dont les missions portent sur la vie étudiante et de campus dans les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi par les différentes associations, notamment étudiantes.

Dans ce cadre, le produit de la CVEC peut être programmé et consommé sur plusieurs années ; La reprogrammation des crédits (ex-reports de crédits) d'un exercice budgétaire sur le suivant est possible, mais les crédits doivent rester affectés sur les domaines couverts par la CVEC.

Le montant attribué au titre de la CVEC en 2019 à l'ESADMM a été de 13 926.62€.

La répartition de ce produit a été affecté aux activités suivantes correspondant aux domaines culturels couverts par la CVEC :

Tiers	Objet	Montant
ASSOCIATION LOC12	LOCATION ÉQUIPEMENTS MUSIQUE / SONORE - CONCERT "ORGUES AGNES" AMPHI ESADMM - 28/02/2019	405.00 €
CARREFOUR	FOURNITURES ALIMENTAIRES - RÉCEPTION CONCERT ASSOCIATION ÉTUDIANTE ARSENIC - 28/06/2019 - VIE CAMPUS	259.51 €
NAP TOURISME	PREST. DE TRANSPORT EN COMMUN ETUDIANTS - VOYAGE PÉDAGOGIQUE SAINT-ÉTIENNE - 60 PERS - 3 AU 4/04/19	2 019.75 €
CITÉ DU DESIGN	FRAIS ENTRÉE CITÉ DU DESIGN BIENNALE 2019 - VOYAGE PÉDAGOGIQUE ST.ÉTIENNE 3 ET 4/04/19 - 54 PERS.	392.00 €
ZOUMAI	FRAIS RÉCEPTION - LOCATION DISTRIBUTEUR BOISSONS SOIRÉE VERNISSAGE EXPOSITION DIPLÔMÉS DNSEP DESIGN	264.00 €
RADIO GRENOUILLE	ANIMATION WS PRATIQUES RADIO SUR SITE 25/02/2019 AU 2/03/2019	2 588.00 €

Délibération n°DELIB_13_FL_19_12_06_RÉPART_CVEC_2019

Tiers	Objet	Montant
MAC CAF144 EDDY	FRAIS RÉCEPTION - BUFFET - DINATOIRE SOIREE - VERNISSAGE DIPLOMÉS - 150 PERSONNES - 27/06/2019	825.00 €
SMARTBE	PRESTATION ARTISTIQUE - ANIMATION WS "AMÉLIE DERLON" DU 25 AU 28.02.19 A L'ATTENTION DES ÉTUDIANTS	1 155.00 €
CIPM	PRESTATION ARTISTIQUE - ANIMATION ATELIERS DE TRAVAIL ARC "TEXTE ET VOIX" - FEV/JUIN 2019	560.00 €
ASSOCIATION ARSENIK	SUBVENTION ANIMATION VIE ÉTUDIANTE 2019	1 000.00 €
	VOYAGE PÉDAGOGIQUE DE FIN D'ANNÉE DÉCEMBRE 2019	4 500.00 € (en cours)

TOTAL DES ACTIONS = 13 968.26 euros

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Délibération n°DELIB_13_FI_19_12_06_RÉPART_CVEC_2019

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,**DÉCIDE****Article 1** : d'approuver la répartition du produit de la CVEC 2019 comme énoncé ci-dessus**Article 2** : d'inscrire les crédits prévus à cet effet sur les articles correspondants du budget.

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes pour	12
Votes contre	—
Abstentions	—

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rajetée~~

Fait à Marseille, le 6 décembre 2019.**La Présidente**


Anne-Marie d'Estienne d'Orves
Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :